



EDITO

Nous y sommes ! Les Alpilles et le CCFF sont passés en mode estival.

Nous entrons dans notre période d'activités la plus importante pour la préservation de nos collines.

Les premières remontées laissent présager que l'été sera chaud à tous les points de vue. Les incivilités post confinement semblent se confirmer comme nous le pensions.

Nous devons donc redoubler de vigilance et affirmer notre présence lors des patrouilles.

Un point important : notre planning des tournées présente encore des trous : merci par avance de confirmer vos disponibilités réelles et vos possibilités d'intervenir en réserve. Un message à Patrick ou Christian serait le bienvenu afin que nous puissions bien maîtriser la situation.

Enfin, rappelons-le, en cas d'incivilités graves ou de situations ingérables, n'oublions pas notre pouvoir de demander l'intervention de la Gendarmerie. Ce n'est pas forcément agréable mais nos collines comptent sur nous !

Merci encore pour votre implication et à très bientôt sur le terrain !

Marc FUSAT



LE CALENDRIER OPERATIONNEL 2021

Comme l'année dernière, les patrouilles ont commencé dès le 12 juin.

Le planning arrêté lors de notre réunion du 28 mai dernier **reste à fiabiliser et à compléter sur certains créneaux et pour les positions de réservistes**. Merci de nous confirmer vos possibilités notamment si vous n'étiez pas présent à la réunion (messages à Christian Roman et/ou Patrick Maire).

Rappelons que la période rouge en journée est 15h/19h (indications SDIS).

Le planning des patrouilles, mis à jour régulièrement, est disponible sur notre site et en affichage au local.

LES ACTIVITES DU MOIS PRECEDENT

- Les patrouilles CCFF ont commencé dès le 12 juin.
- Les verbalisations ont aussi déjà commencé au Lagon Bleu : recommander aux touristes rencontrés de ne pas essayer « de la faire à l'envers » aux gendarmes car la verbalisation est alors sûre et certaine... Pour mémoire : stationnement = 135€ ; circulation sur chemin en sens interdit = 4 points.
- Le véhicule Ford présente une fuite désormais bien visible (coin gauche côté cabine de la cuve). **Cela doit nous inciter à vérifier le niveau d'eau dans la cuve avant chaque départ.**
- Si nous le pouvons, la réparation sera faite hors saison pour ne pas risquer que le véhicule soit longuement indisponible sur juillet et août.

LES ACTIVITES DU MOIS A VENIR

- Poursuite des patrouilles particulièrement les jours en risque orange et rouge, prioritairement sur le créneau 15h à 19h.
- Ne pas pouvoir tourner sur sa semaine est tout à fait compréhensible pour un bénévole ; **en revanche, merci de vous coordonner avec Christian R. ou Patrick pour qu'une solution de remplacement soit trouvée si nécessaire**. Les réservistes indiqués sur le tableau des patrouilles sont notamment là pour pallier ces situations.

LES INFORMATIONS OPERATIONNELLES A RETENIR

- **Feu de véhicule** : ne pas intervenir sauf si des vies sont en jeu mais prudence et intervention de face. Nous devons surtout mettre en place un périmètre de sécurité d'au moins 200 m faute de pouvoir identifier le carburant embarqué.
- **Largage CANADAIR** : partir de la zone perpendiculairement à l'axe du vent (Est ou Ouest si mistral) Rester dans le véhicule. Si impossible, se coucher face contre terre, dans axe du largage, mains croisées sur la tête pour éviter le coup du lapin. Eviter les abris naturels sauf ruisseaux, gaudres... **Surtout ne jamais se mettre sous le véhicule** ; Ses amortisseurs s'affaisseront sous le poids de l'eau larguée (6 tonnes pour un largage Canadair)
Si vous avez le bonheur de recevoir du produit retardant rouge, douche dès que possible (lance/eau du véhicule) et rinçage tenue sans délai, pour ne pas devenir de jolis lapins roses !



NOTRE ZONE DE COUVERTURE

Notre objectif est surtout d'être repérable et visible. Rester sur les routes est certainement le plus à recommander ce qui n'exclut pas d'emprunter des chemins et pistes que l'expérience de chacun pourrait privilégier en fonction des risques connus.

Compte tenu du contexte très particulier lié à la COVID 19 et chaque fois que nécessaire, notre discours doit être clair et devenir impératif si besoin, tout en restant courtois. Il en va de la sécurité des massifs et de nos collines.

Un sentiment de liberté retrouvée règne et est une porte ouverte à tous les excès et incivilités...

Rappelons que l'ensemble du territoire du parc régional est interdit à tous véhicules terrestres à moteur et ce du 1er janvier au 31 décembre, sauf ceux soumis à dérogation bien évidemment. De la même façon, aucun campeur - de la simple tente au camping-car - n'y est autorisé.

Un rappel pour le Lagon Bleu (carrière du Mas Rouge) :

Stationnement du véhicule : 135€ d'amende

Circulation en sens interdit : 135€ d'amende et perte de 4 points

Notre site internet diffuse un message clair sur le sujet.

<https://www.ccfmaussanelesalpillles.com/>



L'ASTUCE DU MOMENT

Les opérations de remplissage des cuves des véhicules doivent être réalisées en dehors du local afin de ne pas répandre d'eau à l'intérieur.

C'est d'autant plus impératif compte tenu de la fuite constatée sur le véhicule Ford.

Un dévidoir mural a été installé dans le local.

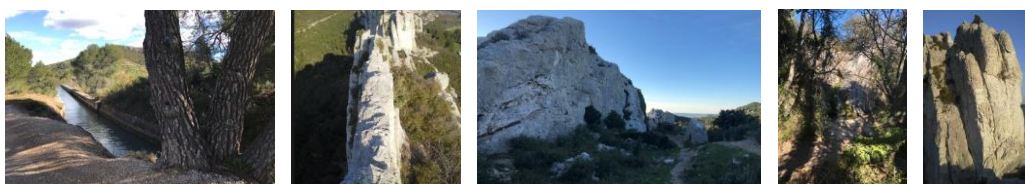
Merci d'y enrouler le tuyau de remplissage une fois vidé à l'extérieur, après chaque utilisation.

Le filtre à air de la motopompe a été remplacé. Les nouveaux modèles n'intègrent pas l'ancien carter en plastique noir. Plus fragile donc, à surveiller.



NOS POINTS DE REPÈRE (cette rubrique ne demande qu'à être enrichie de vos propres connaissances : faites un petit mail à Patrick avec propositions, photos...)

LES DENTELLES DES ALPILLES/ LE DESTET



En cheminant notamment dans la dépression du Destet, encadrée de pinèdes et de garrigue, le randonneur découvre la soudaine fertilité d'un massif réputé pour sa sécheresse.

Sur le piémont, mas et domaines ont élu domicile, conférant à cette dépression une allure d'oasis agricole.

Le Destet est situé à l'intersection de la route départementale RD24, reliant Mouriès à Eygalières et de la route départementale RD78 allant vers Maussane les Alpilles.

À proximité du **hameau du Destet** se trouve une barre rocheuse principalement formée de calcaires blancs et présentant des affleurements datant du Crétacé supérieur : ce sont les **Caisses de Jean-Jean**. Le gaudre du Destet, cours d'eau de 8,2 km prend sa source près du Destet.

L'appellation de « **Dentelles des Alpilles** » désigne les falaises des Caisses de Jean-Jean parfois aussi appelé « Dentelles de Mouriès ». Le site est répertorié comme lieu propice à la pratique de l'escalade.

Destet signifie « **détroit et au-delà c'est le désert** ». C'est notamment pour cette dernière raison que les mouriésiens protestants choisirent ce lieu pour organiser leurs célébrations « au désert » durant les années de persécution qu'ils vécurent aux XVIIème et XVIIIème siècles. C'est vers la moitié du XVIème siècle que ne nombreux habitants de Mouriès se tournèrent vers « la Réforme », le Protestantisme.